

# COMMUNE DE POTIGNY

## Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 18 décembre 2013

---

**Présents :** M. Roussel, M<sup>me</sup> Knedlik, M. Defenouillère, M. Kepa, M. Benoît, M<sup>me</sup> Dunbar, M. Sauvée, M<sup>me</sup> Maunoury, M. Tiriau, M<sup>me</sup> Kiszko, M<sup>me</sup> Bouteiller, M. Perrier, M<sup>me</sup> Domogala, M. Hébert.

- Présentation des propositions de la Commission des Finances concernant la réactualisation des tarifs communaux. Approbation de ces derniers avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Validation du projet d'effacement coordonné des réseaux établi par le SDEC Energie pour la Rue du Village (tronçon N° 1). Coût total de l'opération : 37 365,17 € TTC ; part restant à la charge de la Commune : 13 916,25 € TTC.
- Information sur l'organisation de la prochaine campagne de recensement de la population qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2014. Création de cinq postes d'agents recenseurs et détermination des indemnités correspondantes.
- Attribution de subventions complémentaires :
  - Lycée Louis Liard (25 €, voyage d'une élève de Potigny en Allemagne) ;
  - Association sportive du lycée Louis Liard (25 €) ;
  - Association des Amis de la Bibliothèque de Potigny (250 €) ;
  - Psychologue scolaire (248,50 € pour l'achat de matériels de test) 3 abstentions lors de ce vote.
- Présentation du projet de réforme des rythmes scolaires et des propositions d'aménagements horaires qui seront soumises à l'Inspection Académique pour les écoles de Potigny. 1 voix contre et 1 abstention.
- Accord pour lancer la procédure de transformation du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme (nécessaire, notamment, à la reconversion du terrain de l'actuel magasin Shopi).
- Refus de consentir une modification de l'actuel Plan d'Occupation des Sols visant l'abaissement de 10 % de la surface plancher des parcelles créées par voie de lotissement, suite à la demande d'un promoteur immobilier (aurait concerné un lotissement créé à l'entrée nord de la commune). 10 voix contre la proposition, 3 abstentions et 1 voix pour.
- Décision de nommer « Rue des Ormes » et « Chemin des Frênes » les deux voies desservant le lotissement « Le Clos du Vallon ».
- Fixation du loyer de deux anciens garages miniers préemptés par la Commune en 2012.
- Accord pour la désignation de la commune comme coordinatrice du groupement de commande relatif à l'étude « Voie verte Aubigny-Soumont » menée avec plusieurs collectivités du Pays de Falaise.
- Renouvellement de la convention signée avec la Chambre d'Agriculture du Calvados pour le suivi agronomique des boues de la station d'épuration. Coût : 1 548 € TTC pour l'année 2014.
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe au bénéfice d'une salariée pouvant prétendre à un avancement de grade.
- Admissions en non valeur concernant des créances irrécouvrables d'anciens administrés de la commune (montant total : 955,97 €).

#### Informations diverses :

- exercice du droit de préemption urbain par Monsieur le Maire au titre de sa délégation permanente de signature ; achat d'une maison et de deux garages miniers pour un montant total de 32 000 € (vente signée le 20/11/2013) ;
- fin du détachement d'un agent communal (à sa demande) auprès de la société SNN pour la collecte des déchets ménagers sur le Pays de Falaise et retour de l'intéressé au sein des services techniques communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (temps complet) ;
- vente de la propriété du Château de la Brèche-au-Diable et aménagements prévus par le Conseil Général du calvados.

#### Questions diverses :

- qualité de la réfection du Chemin de Marie-Joly (M<sup>me</sup> Bouteiller) ;
- demande d'installation d'une gouttière au local pétanque (M. Perrier) ;
- modalités de réception des travaux menés par les entreprises dans les logements communaux (M. Tiriau) ;
- état d'avancement du projet de sécurisation des abords du collège (M. Hébert) ;
- entretien de la salle de sports au sol (M<sup>me</sup> Domogala) ;
- programme de réhabilitation des logements miniers du parc communal (M. Hébert) ;
- stationnement des Gens du Voyage à La Gargotte (M<sup>me</sup> Bouteiller).

Séance levée à 21h15.